

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 2 juillet 2021 à 20 heures 05 minutes, salle du conseil

**Présents :** M. BOUTELIER Daniel, M. CARION Benoit, Mme DECAUX Brigitte, M DERET Cédric, M. DOMAS Jacques, M. FAURE Jean, Mme GALET Amélie, Mme GILLERON Joselyne, Mme GUILLAUMON Marie, Mme LODATO Nathalie, M. PIERART Philippe, Mme WITASSE Catherine.

**Procuration(s) :**

M. DELATTE Guillaume donne procuration à M. FAURE Jean  
Mme BACQ Mélanie donne procuration à M. BOUTELIER Daniel  
M. LEBRIEZ Louis donne procuration à Mme GILLERON Joselyne

**Excusé(s) :** Mme BACQ Mélanie, M. DELATTE Guillaume, M. LEBRIEZ Louis

**Secrétaire de séance :** M. DOMAS Jacques

**Président de séance :** M. FAURE Jean

### **1 – Lecture du procès-verbal de la séance du 17 juin 2021**

Pas d'observation

VOTE : Adopté à l'unanimité

### **2 – Elections des adjoints**

Monsieur Le Maire explique dans un premier temps pourquoi une nouvelle élection des adjoints doit avoir lieu. Cela fait suite au dépôt d'un recours en annulation, le lendemain de la première élection des adjoints, le 7 juin 2021, par la Préfecture du Nord auprès du Tribunal Administratif de Lille, suite à un courrier adressé à la Préfecture signalant que l'ordre de présentation des adjoints élus ne respectait pas les règles de parité édictées par l'article L.2122-7-2 du CGCT.

Faisant suite à la remarque des élus de l'opposition lors du conseil municipal du 17 juin 2021, une nouvelle élection des adjoints avait donc eu lieu mais Monsieur Le Maire souligne qu'il veut aller plus loin en respectant la parité à la fois dans le nombre des adjoints et dans leur alternance.

Il fait donc la proposition suivante :

1<sup>er</sup> adjoint : Joselyne GILLERON, en charge des affaires sociales, du scolaire et du périscolaire, du sport et des associations.

2<sup>ème</sup> adjoint : Daniel BOUTELIER, en charge des travaux, du patrimoine, de l'environnement et du cadre de vie.

3<sup>ème</sup> adjoint : Nathalie LODATO, en charge des personnes âgées.

4<sup>ème</sup> adjoint : Jacques DOMAS, en charge des finances, de la culture et de la communication.

C. Deret fait remarquer que la parité dans le nombre n'est pas une obligation, mais M. le Maire précise qu'il la souhaite de manière à ce qu'il ne puisse y avoir aucune contestation désormais.

On passe au vote à bulletins secrets. Deux assesseurs sont nommés : B. DECAUX et A. GALLET.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 12, Contre : 3)

### **3 – Vote des indemnités de fonction**

M. Le Maire propose de reconduire les indemnités de la première mandature pour les adjoints, soit 19,8% de l'indice brut terminal.

C. Deret souligne que l'élection d'un quatrième adjoint aura un coût supplémentaire pour la commune.

B. Carion suggère aux adjoints de renoncer à une partie de leur indemnité.

M. le Maire rappelle d'une part que l'indemnité des adjoints correspond exactement à ce à quoi ils peuvent prétendre, suite à la revalorisation des indemnités des élus consécutive à la loi du 27 décembre 2019, et d'autre part que compte-tenu du travail fourni et de leur investissement, il est tout à fait légitime qu'ils perçoivent la totalité de leur indemnité.

N. LODATO précise qu'elle remplira bénévolement sa fonction d'Adjoint, mettant ainsi un terme à la discussion.

M. Le Maire remercie Nathalie Lodato. L'ajout d'un adjoint supplémentaire ne pèsera donc en rien sur les finances de la commune.

Il propose donc au vote 3 adjoints au taux de 19,8% (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Adjoints), sachant que le troisième adjoint renonce à la totalité de ses indemnités.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 12, Contre : 2, Abstention : 1)

### **4 - Questions diverses**

- Le prochain conseil municipal est prévu le 9 juillet prochain pour le vote du budget.
- Une commission finance est prévue le 5 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.